

## AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « HOTEL KANDEL »** présenté par le bureau BALLINIPITT pour le compte de la société à responsabilité limitée KANHOTEL, portant sur le fonds inscrit au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous le numéro 922/4401 et prévoyant la modification du PAP portant sur la même parcelle approuvé le Ministre des Affaires intérieures le 11.04.2025 sous le n° 19573/6C en vue de l'aménagement et l'exploitation d'un hôtel d'une surface constructible brute maximale de 4.358 m<sup>2</sup>

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : [www.strassen.lu](http://www.strassen.lu) (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 18 décembre 2025

le Bourgmestre,

le Secrétaire,